

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins
du mardi 23 juin 2015

L'assemblée est convoquée par le bureau, à la demande de la Municipalité, pour le mardi 23 juin 2015 à 20h00 à la salle communale avec l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance 21 avril 2015;
2. Communications du bureau et de la municipalité;
3. Préavis 1/15 relatif au rapport de la municipalité sur sa gestion de l'année 2014;
4. Préavis 2/15 relatif au rapport de la municipalité sur les comptes de l'année 2014;
5. Préavis 3/15 relatif à la refonte et l'extension du parking manifestations pour le complexe sportif, scolaire et culturel;
6. Nomination du bureau;
7. Nomination d'un(e) secrétaire;
8. Nomination de la commission de gestion;
9. Nomination de la commission des finances;
10. Propositions individuelles;
11. Divers;

Présidence : Francine Bandieri
Secrétaire : Nicole Reynaud
Scrutateurs : Célia Rastello et Frédérique Zesiger Schaerer

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers. Tous les conseillers absents ont pris soin de se faire excuser.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance. Elle salue les auditeurs présents ainsi que les membres de la presse.

La présidente communique l'ordre du jour et demande s'il est accepté tel quel. Sylvie Elben intervient et demande d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour pour un communiqué de la commission des finances. La Présidente propose de modifier le point 10 en "Communication de la commission des finances" et de passer les propositions individuelles au point 11 et les divers au point 12.

La proposition est approuvée, l'ordre du jour est accepté.

1: Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2: Communications du bureau et de la Municipalité:

a) Communications du bureau

Madame Bandieri fait officiellement part de son départ du Conseil et annonce la fin de sa fonction de présidente pour le 30 juin 2015. Elle présente sa lettre de démission et la lit à voix haute devant l'assemblée.

b) Communications de la Municipalité

Monsieur Lohri prend la parole et présente Madame Patricia Rama élue tacitement le 4 mai 2015. Assermentée le 18 mai 2015, la nouvelle municipale est chargée des dicastères des forêts et du cimetière.

Monsieur Mazzariol communique sur la situation de la déchetterie qui présente un déficit de 120'000 francs dans les comptes de l'année 2014. Les recettes de récupération pour tous les déchets et les taxes forfaitaires ne couvrent pas les charges liées à la déchetterie (élimination, transport, frais de personnel, etc.). La loi cantonale n'autorisant pas de renflouer le déficit par l'impôt communal, différentes mesures sont entreprises dans le respect du principe de causalité et d'équité. Ces mesures comprennent le renforcement du contrôle par du gardiennage et des horaires restreints concernant le compostage, le dépôt de bois, d'encombrants et de métaux. Pour optimiser les revenus et la chaîne de recyclage, les plastiques et les petits encombrants sont joints aux ordures ménagères(OM) et la benne des inertes est supprimée. De nouvelles mesures de taxation au poids du bois usagé, des métaux, du compost et des grands encombrants seront fixées, renforçant les principes d'équité et de causalité. La taxe de passage est supprimée. Grâce à ces mesures et sur la base des chiffres de 2014, Monsieur Mazzariol prévoit un équilibre des comptes de la déchetterie pour 2016.

L'émolument extraordinaire de 100 francs par adultes et 50 francs par enfants de la commune permet d'équilibrer les comptes 2014 de la déchetterie. Cette solution répond à la loi cantonale qui oblige les communes d'équilibrer les comptes de la déchetterie. Plusieurs Bachenards ont posés un recours à cet émolument. La Municipalité proposera, lors du prochain conseil, de rembourser les habitants en vendant des actions détenues par la commune.

Monsieur Lohri présente des images de dégradations de la place de pique-nique de l'Espace Gasser. Le syndic et l'assemblée sont consternés devant ces actes de vandalisme. Les questions demeurent en suspens, l'affaire est à suivre.

Pour des raisons économiques, la commune s'est séparée de deux employés communaux, Monsieur Nicolas Werhlin et Madame Elena Giusarma.

La prochaine séance publique informant sur le Plan Général d'Affectation(PGA) est fixée pour septembre 2015.

Les comptes des cotisations AVS-AI-APG, de l'assurance maladie, des frais de notaires et d'avocats, des cotisations de tiers et du déneigement des routes présentent des dépassements avant le bouclage final.

Enfin, de nouvelles informations concernant l'auberge de la Couronne sont annoncées. Depuis la fin des duplicats d'avocats, un inventaire des biens a été effectué par les experts. L'utilisation des locaux commerciaux est possible à partir du mois d'août 2015.

3: Préavis 1/15 relatif au rapport de la municipalité sur sa gestion de l'année 2014

La Présidente demande au rapporteur de la commission de gestion de donner les conclusions de son rapport.

La commission de gestion propose au Conseil communal de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2014.

La discussion est ouverte:

Le sujet ne faisant pas l'objet d'autres remarques, la discussion est close.

Au vote le préavis est accepté avec trois abstentions.

4: Préavis 2/15 relatif au rapport de la municipalité sur les comptes de l'année 2014

La Présidente demande au rapporteur de la commission de gestion de donner les conclusions de son rapport.

Monsieur Jörg Schorr donne lecture de la conclusion de la commission sur la situation financière de la Commune: les comptes se soldent par une perte de plus de 595'000 CHF au lieu d'un déficit budgété de 261'279 CHF. La commission de gestion propose d'adopter les comptes 2014 tels que présentés, de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour la tenue des comptes et de donner décharges aux membres de la dite commission.

La Municipalité désire faire un commentaire au préalable des discussions. L'année 2014 est marquée par des dettes importantes concernant le groupement scolaire. La Municipalité va entreprendre des mesures pour rééquilibrer les comptes 2014 et les présentera en septembre 2015.

La discussion est ouverte:

Une question est posée sur le coût des barrières de sécurité situées à l'arrêt de bus "Bassins, Piscine", ainsi que sur la nécessité de cette dépense.

La commune s'occupe de la sécurité routière: l'achat des barrières est à la charge de la commune et a coûté moins de 20'000 CHF. Sinon l'engagement de patrouilleurs scolaires aurait été nécessaire et plus onéreux à long terme.

Madame Olmo demande ce qu'est l'actif transitoire 9138. Ce sont des écritures comptables liées aux factures, des charges payées d'avance.

Madame Matthey demande ce qu'il en est des impôts des personnes morales très faibles en 2014. La réponse est que les versements du canton se font par acomptes sans autre précision et il semble que la taxation des entreprises soit en retard.

Monsieur Treboux demande une justification sur le dépassement du compte concernant l'entretien des chalets et pâturages budgété à 15'400 CHF. L'élimination des déchets liée à l'entretien des chalets, ainsi que l'opération "mouton" pour éliminer les chardons du chalet "le Crot" ont dépassé les charges annoncées. Toutefois les subsides rétrocédés (321.451), la participation de l'Etat (321.451) et la participations des amodiataires aux clôtures (321.465) ont contribué à baisser la charge de la commune pour l'entretien des chalets et des pâturages. Celle-ci se situe à environ 4'000 CHF.

Madame Matthey demande si la contribution pour l'aide sociale dépend de la situation financière de la commune. Le syndic répond que cette charge est calculée sur la base du point d'impôt et peut être considérée comme équitable. Il ne faut toutefois pas espérer une baisse de cette charge même si la situation financière de la commune est critique.

Le sujet ne faisant pas l'objet d'autres remarques, la discussion est close.

Au vote le préavis est accepté avec trois refus et trois abstentions.

5: Préavis 3/15 relatif à la refonte et l'extension du parking manifestations pour le complexe sportif scolaire et culturel

La présidente demande au rapporteur de la commission des finances de donner les conclusions de son rapport.

Monsieur Bernard Treboux donne lecture de la conclusion de la commission et propose au Conseil communal de Bassins de refuser un crédit extrabudgétaire au vu de la situation déficitaire de la commune.

Dans un rapport préalable, datant du 1^{er} juin 2015, la commission des finances proposait au Conseil communal de Bassins d'amender le préavis 3/15 comme suit: accorder à la Municipalité un crédit extra budgétaire de CHF 178 000.- pour que les travaux puissent se terminer sur le complexe de la salle de gymnastique. Pour le financement, d'autoriser la Municipalité à emprunter auprès d'un organe compétent et aux meilleures conditions du moment selon le mode de financement proposé.

La discussion est ouverte:

Après avoir rappelé que la commission des finances ne pouvait ignorer l'état de la situation financière de la commune, Monsieur Lohri oriente la discussion sur la proposition du préavis et sur le mode de financement relatif à la refonte et l'extension du parking manifestations pour le complexe sportif, scolaire et culturel. La construction du complexe présente un dépassement du budget d'environ 178'000 CHF, engendré par des levées d'oppositions concernant les dimensions et l'orientation géographique du parking. Afin d'éviter une modification du taux d'imposition communal ou d'augmenter l'endettement communal plafonné, et au vu de la situation déficitaire de la commune, la Municipalité propose de financer les travaux du parking par la vente de 20% des actions que possède la commune chez Romande Energie. Cette vente permet d'apporter les fonds nécessaires pour terminer les travaux liés au projet.

Madame Elben prend la parole et exprime la décision de la commission des finances: les membres de la commission refusent de vendre ces actions Romande Energie et, ainsi, les préserver pour des financements concernant des urgences. Les membres ont cherché d'autres solutions et proposent d'emprunter au meilleur taux sur le marché ou d'arrêter l'amortissement sur une période d'un ou deux ans, ou de conclure un emprunt LIBOR. Les membres expriment aussi leur mécontentement sur un manque de communication, le parking étant déjà réalisé.

La Municipalité répond que l'emprunt LIBOR est interdit pour les communes. Procéder à un arrêt d'amortissement augmenterait les taux d'intérêt. Emprunter rajouterait des dettes supplémentaires à la commune déjà dans une situation financière délicate. Les membres de la Municipalité ont aussi réfléchi à d'autres solutions comme celle de disposer d'un parking payant. Installer des horodateurs augmenterait la facture.

Monsieur Tognolini intervient et précise que la vente des actions est une solution facile. Il est plus avantageux d'emprunter. Monsieur Guenin intervient et demande pourquoi l'architecte du projet n'a pu évaluer ce surcoût.

Bien que des points de situation du chantier aient été effectués chaque semaine entre janvier et avril 2015, certaines modifications ont dû être entreprises: Monsieur Lohri précise, par exemple, que le changement de sol a été nécessaire et recommandé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) pour l'homologation VD1 de la salle sportive.

Une demande de vote à bulletins secrets est requise et acceptée.

La Présidente considère que la proposition d'accorder un crédit extra budgétaire de CHF 178 000.- pour que les travaux puissent se terminer sur le complexe de la salle de gymnastique doit être considérée comme un amendement. La votation sur le préavis aura lieu dans un deuxième temps..

La discussion est close.

Au vote, l'amendement est refusé par 18 conseillers .14 conseillers ont approuvés et un bulletin est resté blanc.

Au vote, le préavis demandant la vente d'actions Romande Energie pour couvrir le crédit de CHF 178'000.- est accepté par 22 conseillers et 11 refus.

6: Nomination du bureau

La nomination du bureau débute par le choix d'un président ou d'une présidente du Conseil communal pour l'année 2015-2016. Monsieur François Martignier est proposé par Madame Sylvie Elben comme candidat à la présidence du Conseil. Monsieur Martignier accepte la proposition et est élu à l'unanimité par acclamation.

Madame Sylvie Elben est élue à la vice présidence.

Madame Nadine Conrad poursuit et garde son poste de 2^{ème} vice-présidente.

Messieurs Robert Dutoit et Henri Schaerer sont élus scrutateurs.

Mmes Célia Rastello et Frédérique Zesiger Schaerer sont élues scrutateurs suppléants.

7: Nomination d'un(e) secrétaire

Aucun candidat ne s'étant annoncé pour remplacer la secrétaire, le poste est vacant. Le Conseil peut compter sur la collaboration de Monsieur Karim Donnet, le secrétaire suppléant, jusqu'à que le poste soit pourvu.

8: Nomination de la commission de gestion

Mmes Anne-Marie Badel, Anne Genevay-Bolay, Elayne Wehrli, Frédérique Zesiger Schaerer et Messieurs Olivier Jaquier, Jörg Schörr, Maurizio Tognolini sont élus.

9: Nomination de la commission des finances

Mmes Sylvie Elben, Herlinda Elmer, Anne Treboux, et Messieurs Antoine Briachetti, André Dunand, Laurent Renevier et Bernard Treboux sont élus.

10: Communication de la commission des finances

Madame Elben propose d'attendre le préavis de septembre 2015, les communications de la commission des finances ont été dites lors des discussions sur le préavis 3/15. Monsieur Lohri précise qu'il y a eu des erreurs de communication entre la Municipalité et la commission des finances.

11: Propositions individuelles

La présidente n'ayant pas reçu de propositions individuelles, ce point est clos.

12: Divers

Monsieur Guenin demande des précisions sur le dossier des pompiers; la Municipalité répond que le canton à de la peine à gérer le dossier et qu'il est traité par les avocats. L'affaire est en cours.

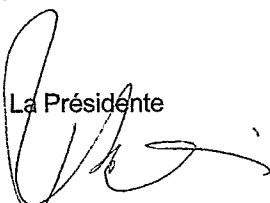
Madame Bandieri remercie les membres du Conseil pour leur attention et leur confiance à diriger les débats jusqu'à cette séance et souhaite un bel été et des vacances reposantes pour ceux qui en profitent.

Madame Elben remercie chaleureusement, au nom du Conseil communal, Madame Bandieri pour tout le travail accompli au sein du Conseil.

La Municipalité remercie également Madame Bandieri et lui offre un bouquet de fleurs.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h45.

Bassins, le 30 juin 2015


La Présidente
Francine Bandieri

La Secrétaire

Nicole Reynaud